

Projet de Loi « Accélération énergies renouvelables » Discussion Générale – Intervention de Franck Montaugé

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Chers collègues,

Nous l'avons dit lors d'un récent débat avec le Gouvernement, Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) auraient dû constituer le point d'entrée de la politique énergétique de la France, au lieu de quoi nous discutons aujourd'hui, sans connaître vos objectifs précis, du déploiement de certaines énergies renouvelables, demain du nucléaire nouveau et après-demain, semble-t-il, de l'hydraulique.

Dans ce contexte flou et pour le moins problématique, rarement projet de loi gouvernemental aura été autant modifié sur le fond par la Commission des Affaires Economiques du Sénat ... et suite aux nombreuses observations du Conseil d'État !

Et il fallait qu'il le soit tant il nous est apparu comme approximatif et imprécis sur bien des points et de surcroît contrevenant aux libertés les plus fondamentales des élus locaux.

Dans la perspective d'intérêt général du « zéro carbone en 2050 », les sénateurs du groupe Socialiste Ecologiste et Républicain se sont placés du point de vue des élus locaux pour améliorer votre proposition.

Je voudrais ici rappeler notre opposition ferme à votre proposition d'ingérence des préfets dans les orientations des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

La solution est ailleurs, dans le respect et le dialogue avec les élus locaux.

Pour faire avancer efficacement la production d'énergie renouvelable sur nos territoires, il faut définir et déployer une planification dans le sens « État - collectivités territoriales » et dans le sens « collectivités territoriales – État ».

Nous avons dans la législation tous les outils pour y parvenir : contrat de plan État-Région, SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial) et PLU(i) (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). J'ajoute que bon sens et dialogue, à tous les échelons, nous permettront d'être au rendez-vous des objectifs fixés, sur tous les territoires et dans les délais !

Pour ce qui est du développement de l'éolien, nous vous ferons des propositions réalistes, imprégnées du vécu de terrain et de nature à diminuer l'impact des nuisances.

Par contre nous pensons que le partage de la valeur doit s'opérer par l'intermédiaire des collectivités locales concernées. Nous tenons à ce que le principe de péréquation tarifaire perdure pour tous les consommateurs et sur l'ensemble du territoire national. Lois de Kirchhoff

obligent, la consommation ne se fait pas obligatoirement à proximité immédiate du lieu de production.

Nous tenons aussi à vous rappeler la nécessité de restructurer le marché européen et les tarifs de l'électricité.

Dans ce cadre, les tarifs régulés doivent être maintenus et développés. Le texte permet l'accès des collectivités locales aux contrats de long terme type PPA ((Power Purchase Agreement : « contrat d'achat d'électricité »). Ils doivent être encadrés afin d'être protecteurs, à l'inverse de ce que subissent nombre de collectivités locales dans le contexte énergétique actuel.

Je voudrais aussi rappeler que mon groupe est réservé sur le nombre de critères à retenir pour qualifier l'agrivoltaïsme.

Parmi les 4 proposés, 1 seul nous paraît insuffisant ! Il y a un risque certain de dérive vers l'« énergie-culture » alors que la préservation des terres nourricières doit primer sur toute autre considération.

Ayons conscience que derrière ce sujet, c'est notre modèle agricole qui est en question, tout en affirmant que les agriculteurs, comme tous les français, peuvent être des contributeurs du Mix énergétique national.

C'est pourquoi nous vous présenterons un amendement visant à déployer des programmes de contrôle des installations photovoltaïques sur cultures.

Pour terminer, nous souhaiterions savoir comment les communes vont devoir prendre en compte le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) dans les projets d'Energie Renouvelable.

A cet égard, il est nécessaire d'inscrire la comptabilisation du ZAN dans un dispositif de solidarité ou de péréquation territoriale nationale. Qu'elle est, Madame la Ministre, votre position à ce sujet ?

Je vous remercie.